

OUI AUX PLAGES VIERGES, NON AU BETON

Le béton sur les plages, ça suffit ! En publiant, à grand renfort de publicité, une directive signée par six ministres, dont le premier, le gouvernement a voulu montrer qu'il entendait donner un sérieux coup de frein à l'urbanisation anarchique de nos côtes.

Aucune construction ne sera plus autorisée à moins de 100 mètres du rivage. Il faudra bâtir loin des zones naturelles et agricoles. Et la guerre est déclarée aux plages privées, aux plans d'occupation des sols qui ne s'accroissent pas conformes à cette directive.

Celle-ci est applicable sur l'ensemble du territoire français. Partout sauf en Aquitaine... et en Languedoc-Roussillon où les missions d'aménagement poursuivront leur action.

Voilà qui limite sérieusement la portée de ce texte. Ce qui a fait dire à un journaliste du Monde "L'Etat réglemente pour tout le monde sauf pour lui-même".

Plus que jamais la vigilance des associations de défense locales et l'action du Conservatoire de l'espace littoral et

des rivages lacustres doivent s'intensifier dans notre région.

Le Conservatoire se bat depuis plusieurs années pour défendre les plages, les dunes, les étangs, les marais directement menacés par des projets immobiliers. Et la plupart du temps il lui faut agir vite.

Avec l'appui de six conseils de rivages il a ainsi sauvé, en les achetant, plus de 6 000 hectares de terres. Dans l'Hérault il a fait récemment l'acquisition du Lido des Aresquiers (la rédaction de l'acte est en cours) et le Petit Travers sur la commune de Carnon. De nombreuses offres de négociations ont été faites au Conservatoire pour les Communes de Venhès et Vies.

Enfin, à sa dernière réunion à Juan-les-Pins en juin dernier, le conseil de rivage de la Méditerranée s'est prononcé pour l'achat de terrains à Lettes (Bords de l'étang de Méjean : 353 hectares, domaine de St Pierre : 70 hectares, bois de Maurin : 59 hectares). Le conseil a également souhaité acquérir les bords de l'étang de l'Or sur la commune de Candillargues : soit 85 hectares et la site archéolo-

gique de Camp Redon (2 hectares) à Lansargues. Il a enfin décidé de demander au Conservatoire l'acquisition du Petit Bagnas (800 hectares) et du Grand Bagnas (300 hectares) sur la commune d'Agde.

Dans l'intérêt du tourisme le Conseil de rivage de la Méditerranée n'entend pas en rester là. Il compte non seulement mener à bien les opérations qu'il a entreprises mais il veut protéger tout ce qui reste de terres vierges sur le littoral. Et acheter toute la côte disponible de notre région.

Car on a assez construit. Ce n'est pas en bâillant n'importe quoi n'importe où qu'on jouira mieux pour cela la carte du tourisme.

L'exemple de l'Espagne, où des centaines de kilomètres de côtes sont à jamais défigurées doit nous inciter à la prudence. De plus en plus les touristes recherchent, et c'est bien normal, des sites vierges. Lessés par onze mois de vie en habitat concentré, ils veulent se dépayser. Retrouver la nature. Comment imaginer qu'ils acceptent longtemps encore de s'entasser dans des cités ressemblant comme des sœurs (sous leurs masques de

lieux de loisir) à celles qu'ils veulent fuir. Alors, si on ne veut pas voir, d'ici la fin de ce siècle, les touristes se faire de plus en plus rares dans notre région, à nous de savoir les retenir. Et ce n'est pas avec du béton qu'on y parviendra.

Defendre un patrimoine exceptionnel

La pêche, les oiseaux, la "bouvine", les sites archéologiques, les plages, tout cela fait partie du patrimoine régional que le conseil de rivage n'entend pas voir disparaître.

C'est pour cela qu'il a l'intention d'acheter le maximum d'étangs, de marais. Comme ceux du Grand et de Petit Bagnas, qui, n'en déplaise à certains, constituent (et ce sont des spécialistes qui le disent) d'exceptionnels réservoirs biologiques d'espèces en voie de raréfaction.

C'est pour cela que le conseil de rivage veut acquérir le site de Camp Redon à Lansargues, terrain archéologique de grande richesse. Il serait fort dommage que ces terres soient livrées à des promoteurs, ils n'entraîneraient jamais l'accès à ces témoignages du passé, de notre passé.

C'est pour cela qu'il demandera, à la commune de Candillargues, lorsque l'achat des bords de l'étang de l'Or sera effectué, de mettre ces terres à la disposition des mandataires. Pour que continue à vivre la petite Camargue.

Afin que le Conservatoire achète des terrains que les communes pourront louer aux mandataires, une réunion se tiendra à la mairie de Montpellier, le Mardi 18 septembre que nous avons convoqué en liaison avec Claude SAUMADE, Président des mandataires de l'Hérault, Pierre SARQUET, Président de la Fédération Touriste et Gérard SAUMADE, Président du Conseil Général, plus tous les maires de Frontignan à Montpellier.

Eviter de nouveaux projets Malgré la directive gouvernementale, tout danger n'est pas écarté. On pense en particulier à celui qui menace les plages et dunes situées entre Carnon et la Motte du Couchant. On sait, comme nous l'avons dit plus haut, que le Conseil de rivage a sauvé celles du Petit Travers.

Il reste, sur la commune de la Grande Motte, une longue bande de rivage qu'il faut préserver. Cette zone a en effet été classée zone constructible par le Plan d'Occupation des Sols de la commune, la con-

seil de rivage espère que cette décision sera révisée et qu'il pourra, par un accord amiable avec le maire, entrer en possession de la bande littorale.

Ainsi serait sauvegardée pour plusieurs dizaines d'années cette merveilleuse plage de sable fin entre Carnon et la Grande Motte. Pour le plus grand plaisir des Montpellierains et des touristes.

Ce chômage qui a bon dos On a récemment accusé le conseil de rivage de participer, (en voulant bloquer, ou limiter, les programmes immobiliers) à l'accentuation de la crise économique en Languedoc-Roussillon.

On a clairement laissé entendre qu'il priverait d'emplois plusieurs centaines de travailleurs du bâtiment. Ce fut notamment le cas dans un article paru dans la presse régionale au sujet de la construction éventuelle d'une station touristique à l'embouchure de l'Aude.

Le directeur de la Société d'économie mixte d'Equipement du Biterrois et de son littoral (SEBLI) ne mâchait pas ses mots. "Chaque année disait-il 300 millions sont investis au profit des entreprises de constructions de la région à la Station du Cap d'Agde. Or, dans 3 ou 4 ans cette source va se tarir. C'est ce qui a poussé le SEBLI à chercher un nouveau débouché et à relancer le projet d'une station à l'embouchure de l'Aude... Ce qu'il faut conclure d'urgence et éviter le déplacement pur et simple de cette zone".

Autrement dit, en voulant sauvegarder le littoral, le conseil de rivage réduirait au chômage plusieurs centaines d'ouvriers et accablerait à la fin de la chaîne des entreprises régionales. Et si on retournait la question ? Si on demandait à ces gens là ce qu'ils se passeraient lorsque toute la côte sera construite. Car c'est bien le résultat auquel on parviendra inévitablement si on suit leur raisonnement. Et bien on sursa-

Le conseil de rivage de Méditerranée

Le Conservatoire du littoral est un organisme national présidé par le maire de Dijon Robert Poujade. Il statue sur les propositions de six conseils de rivage, dont celui de la Méditerranée qui est composé comme suit :

Président : Georges FRECHE, Conseiller régional, Maire de Montpellier.
Membres : MM MERLI, Conseiller régional, Maire d'Antibes BALMIGERE, Conseiller régional, Maire de Béziers LUCE, Conseiller Général, Maire de Mauguio-Carnon FERRAN, Conseiller général de l'Aude PAUL, Conseiller régional des Bouches-du-Rhône CONTE, Conseiller régional de Provence-Côte d'Azur BOSIO, Conseiller général des Alpes-Maritimes

(Participent également aux travaux du Conseil de rivage les préfets du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côtes d'Azur ou leurs représentants, l'Inspection des sites, les Directions départementales de l'Équipement, la mission interministérielle du Languedoc-Roussillon etc...)

les mêmes problèmes d'emploi que maintenant. Avec en prime un littoral défiguré à jamais.

Mêmes attaques de la part du maire d'Agde lorsque celui a appris que le conseil de rivage avait l'intention d'acquérir l'étang du Grand Bagnas et le marais du Petit Bagnas. C'est sur ce dernier site qu'il a été prévu de construire "Verneland". Un "Dyveland" à la française qui, nous dit-on, représenterait un investissement de 300 millions, 200 emplois permanents et 1 500 saisonniers. Et on accuse le Conseil de rivage de vouloir faire capoter ce projet mirifique. Cela n'a jamais été dans ses intentions. Il veut simplement protéger un site qui constitue une réserve ornithologique d'une grande richesse.

Et il ne doit pas avoir tout à

fait tort puisque 4 200 signatures ont été recueillies sur la seule commune d'Agde pour la sauvegarde du Petit Bagnas. Alors que Verneland se fasse soit, mais pas au Petit Bagnas.

Classer ne suffit pas : l'exemple des Aresquiers Le conseil de rivage est vaincu que seul l'achat des terrains permet une efficace protection des sites.

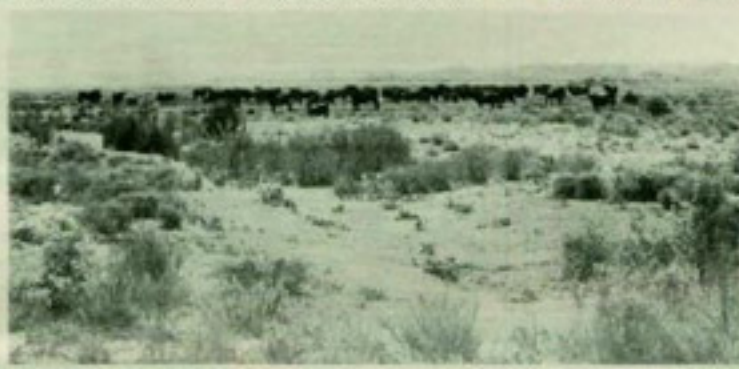
C'est notamment le cas aux Aresquiers. On sait que le conseil a déjà acquis le lido. Et il voudrait faire de même avec le bois.

Le danger d'urbanisation disparaît alors totalement et la construction du pont pourrait être poursuivie. Jusqu'à ce jour le représentant du Ministère de l'Environnement au Conservatoire du Littoral a

estimé que le classement de ce dernier est amplement suffisant. C'est peut-être vrai pour les mois qui viennent, mais il faut savoir qu'un classement peut toujours être modifié ou supprimé par simple décret ministériel. Et qui peut dire ce qui se passera dans les années futures.

C'est pourquoi, dans ce cas également le conseil de rivage entend poursuivre le but qu'il s'est fixé. A Juan-les-Pins, l'a décidé de réitérer la demande d'acquisition du Bois des Aresquiers à la prochaine réunion du Conservatoire du littoral pour une sauvegarde définitive de ce site prestigieux. La parole est au Ministère de l'Environnement.

G. FRECHE
Président du Conseil de Rivage Méditerranéen



Sauvegarder la petite Camargue



Jusqu'au 18-11-77